

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et de comptes publics

Arrêté du 4 septembre 2026 portant nomination des examinateurs et des examinateurs suppléants des concours externe et interne ouverts pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance dans la spécialité « marin des douanes - mécanicien naval » organisés au titre de l'année 2026

Le ministre de l'action et des comptes publics,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2020 modifié fixant la liste des spécialités au titre desquelles peuvent être ouverts les concours d'agent de constatation des douanes, de contrôleur des douanes et droits indirects et d'inspecteurs des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 23 juin 2025 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externes et internes ouverts par spécialité pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 23 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance dans la spécialité « marin des douanes - mécanicien naval »,

VU l'arrêté du 2 mars 2026 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance dans la spécialité « marin des douanes - mécanicien naval » organisés au titre de l'année 2026,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés examinateurs des concours externe et interne ouverts pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance dans la spécialité « marin des douanes - mécanicien naval » organisés au titre de l'année 2026 :

M.	ARIBAUD	Guillaume	Contrôleur de 1 ^{re} classe
M.	LUGAN	Nicolas	Contrôleur de 1 ^{re} classe
Mme	MORIN-PUJOL	Stéphanie	Cheffe de service administratif de 2 ^e catégorie
M.	SALAUN	Emmanuel	Contrôleur principal

En cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs examinateurs, il pourra être fait appel aux examinateurs suppléants nommés à l'article 2 ci-après.

Article 2 : Sont nommés examinateurs suppléants :

M.	QUENAULT	Axel	Officier mécanicien contractuel
Mme	POUZOLS	Catherine	Inspectrice principale de 1 ^{re} classe

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **04 SEP. 2026**

Pour le ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,



S. ROUMEAU